



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°07-2024

Date de la convocation

Le 20 février 2024

Date de publication

05 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 02

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt février deux mille vingt-quatre.

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA, M. Maxime SAVY

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY, M. Jean-Pierre MARTINEZ,

Absente non excusée : Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

Objet :

Ressources humaines – recrutement d'effectifs saisonniers période estivale 2024

Madame Lise Fournier informe l'Assemblée que traditionnellement durant la saison estivale la Commune fait appel à des effectifs saisonniers destinés à renforcer les services et à faire face aux nécessités particulières de service pendant la période de congés des agents permanents de la collectivité.

Elle précise que les emplois sont proposés à des jeunes à partir de 16 ans et habitants de la Commune pour leur donner l'opportunité d'un premier contact avec le monde du travail.

Ce dispositif entre dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 3, alinéa 2, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers.

Le Conseil, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le dispositif susmentionné
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers de service durant la période estivale 2024.
- **DECIDE** de créer les emplois non permanents correspondant aux besoins, dans la limite des crédits nécessaires du budget primitif 2024.



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

N°07-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 27 février 2024.

Reçu en Préfecture le : 04 MARS 2024

Certifié exécutoire par
M. Le Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières